

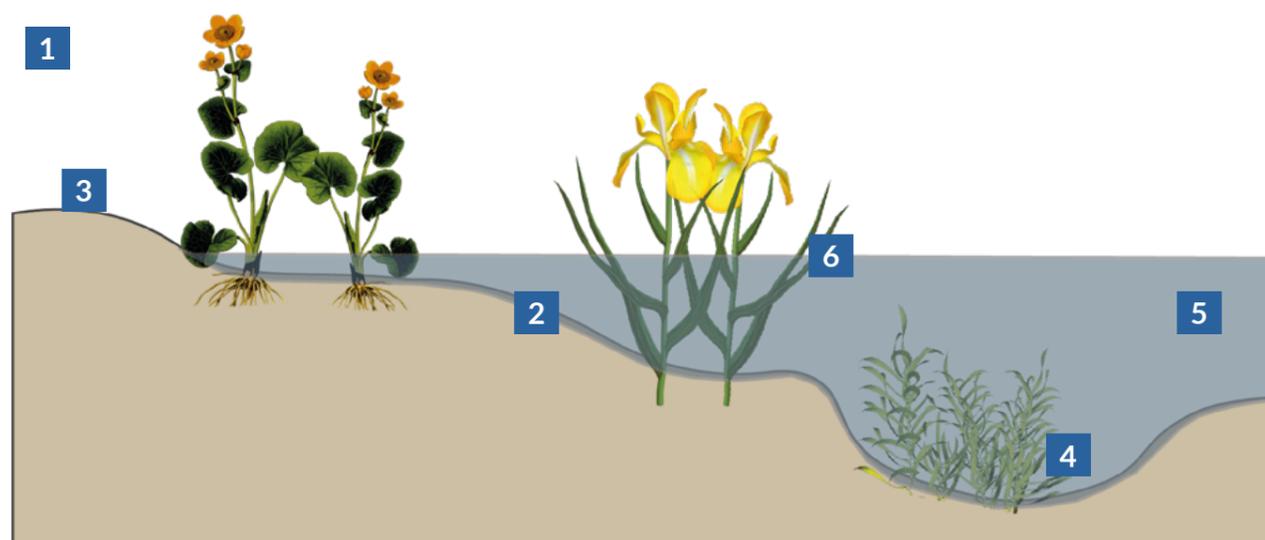
UNE MARE AU NATUREL !



LES ENJEUX POUR LA TRAME VERTE ET BLEUE EN MILIEU URBANISÉ

- A la frontière des écosystèmes aquatiques et terrestres, les mares accueillent une faune et une flore variées. Elles constituent en cela des milieux biologiques clés, qui plus est dans un contexte général de raréfaction des milieux humides.
- Les mares favorisent la densification du maillage de la trame verte et bleue. En facilitant la dispersion de certaines espèces, elles jouent un rôle en termes de connectivité du réseau constitué par les zones centrales de biodiversité.
- En collectant les eaux de pluie, elles contribuent à réduire les risques d'inondation.
- Les mares participent à la diversification du paysage, aujourd'hui largement banalisé.
- Considérant les nombreux organismes qu'elles abritent, elles constituent un lieu de choix pour organiser des activités de découverte et de sensibilisation à la nature, notamment avec les enfants et les jeunes.

EN PRATIQUE...



Si l'aménagement d'une mare naturelle est à la portée de tous, elle ne s'improvise pas totalement... Il est important de veiller à respecter quelques bonnes pratiques qui concourront à l'équilibre écologique du point d'eau.

- 1 En termes d'emplacement, il faut choisir un site qui permettra naturellement une alimentation et un maintien en eau de la mare (sol argileux, point bas d'une parcelle, écoulement gravitaire de l'eau, ...). De plus, mieux vaut privilégier les espaces ensoleillés et éloignés d'arbres dont les feuilles accélèrent le processus de comblement de la mare.
- 2 La mare doit présenter un contour sinueux. Elle doit aussi comprendre plusieurs paliers qui permettront à différents types de végétation de s'implanter. On veillera à ce que le dernier palier atteigne au moins une profondeur de 80 cm afin que la petite faune puisse s'y réfugier lors de périodes de gel. Des berges en pente douce (<30%) permettront l'implantation de la végétation tout en facilitant l'accès des petits animaux qui peuplent la mare.
- 3 Pour ce qui est du système d'étanchéisation, plusieurs options sont envisageables. On privilégiera idéalement l'utilisation d'argile sur une couche de 20 à 30 cm. Une alternative consiste à se servir d'une bâche souple (EPDM). Il est dans ce cas important de prévoir une taille de bâche suffisamment grande pour couvrir la totalité de la surface. Les rayonnements du soleil étant susceptibles d'endommager la bâche, il est conseillé d'enterrer celle-ci le long des berges (sous la couche de terre) lors de son installation (ce qui implique de prévoir quelques dizaines de centimètres supplémentaires lors du calcul de la surface de la bâche).

- 4 Pour accélérer le processus de colonisation végétale de la mare, l'installation de plantes aquatiques provenant d'une pépinière spécialisée ou prélevées dans une autre mare peut être envisagée. Dans tous les cas, il y a lieu de choisir des plantes indigènes. On veillera par ailleurs à ce que les différentes catégories de plantes soient représentées au sein de la mare : plantes de rive, semi-aquatiques, flottantes et submergées.

- 5 Idéalement, on laissera la mare se remplir avec de l'eau de pluie.

- 6 Les mares naturelles ne nécessitent que peu d'entretien, surtout quand elles ont atteint leur équilibre écologique. Il est cependant important d'éviter l'apport trop important de végétaux qui se décomposent dans la mare (feuilles mortes). Si l'une ou l'autre plante que vous avez installée venait à proliférer de manière excessive, il serait nécessaire d'éliminer le surplus pour conserver une diversité biologique et un ensoleillement suffisant. En été, on veillera à ce que le niveau de l'eau ne diminue pas trop afin d'éviter l'exposition de la bâche au soleil.

BON À SAVOIR

- S'il est nécessaire de végétaliser la mare, notamment afin que les plantes puissent assurer une oxygénation suffisante de l'eau, l'introduction d'animaux est à proscrire. Spontanément, toute une série d'organismes vivants vont coloniser la mare, contribuant ainsi à instaurer l'équilibre naturel de l'écosystème. Notons que les batraciens (ainsi que leurs œufs) sont protégés par la loi sur la conservation de la nature. Il est donc interdit de les prélever et de les déplacer !
- L'introduction de poissons dans la mare naturelle est à proscrire ! Les poissons sont des consommateurs voraces capables de décimer les populations d'insectes. Etant donné leur grande consommation d'oxygène, ils font concurrence aux autres espèces animales qui peuplent la mare.
- Il arrive que certaines plantes flottantes, comme les lentilles d'eau, prolifèrent outre mesure à la surface de l'eau. Pour produire de l'oxygène lors de la photosynthèse, les plantes ont besoin de lumière. En formant un tapis dense à la surface de l'eau, les lentilles d'eau empêchent le passage des rayons lumineux et induisent une réduction du niveau d'oxygénation. En cas de prolifération excessive, il s'agira d'évacuer une partie des plantes flottantes en automne (pour éviter de détruire les pontes de batraciens ou de libellules).
- A proximité de la mare, il est intéressant d'installer l'un ou l'autre tas de pierres ou de bois morts qui permettront à la faune attirée par la mare de s'abriter.
- En Wallonie, un point d'eau par habitation est autorisé sans permis d'urbanisme si sa superficie est inférieure à 75m² et qu'il se situe à 3 mètres de la limite de propriété. En France également, la création d'une mare peut être soumise à réglementation. Veillez à contacter les autorités en charge avant de vous munir de votre pelle.

UN PROJET MOBILISATEUR LOCALEMENT



Moyennant quelques connaissances de base, l'aménagement d'une mare est à la portée de tous. Le chantier de création de la mare peut en ce sens, être envisagé de manière participative, en partenariat avec une école, des mouvements de jeunesse, une bibliothèque, des collectifs citoyens, etc... Cette démarche a ceci d'intéressant qu'elle induit une mobilisation active des acteurs du territoire qui, en plus de contribuer au développement de la Trame Verte et Bleue, se voient directement sensibilisés à des questions relatives à la protection des milieux aquatiques. Riche de l'expérience, les participants sont également à même de reproduire le chantier et d'essaimer les techniques apprises auprès de leur entourage. La participation à ce type de chantier induit par ailleurs une appropriation de l'espace qui rend les parties prenantes plus enclines à suivre son évolution ou à contribuer à un éventuel entretien de la mare.

Mise en place d'un chantier participatif autour de l'aménagement d'une mare : quelques points d'attention :

- En fonction du nombre de participants et de leur âge, le chantier se déroulera généralement sur 2 à 4 jours. Rien ne sert de se presser ! Loin d'une recherche de performance, les travaux de creusement doivent être l'occasion de former les participants, de leur donner des explications sur le pourquoi et le comment de la démarche. Rien de tel que des pauses régulières pour revigorer les troupes et instaurer une ambiance conviviale sur le chantier.

- Veiller à ce que les participants soient bien équipés (habits de travail, chaussures renforcées ou bottes, gants, protection contre le soleil ou vêtements de pluie le cas échéant).

- Prévoir en amont le matériel nécessaire aux travaux de creusement (bêches, pelles, pioches, brouettes).

- Avec les jeunes et les enfants particulièrement, l'aménagement d'une mare peut être le prétexte de nombreux apprentissages, que ce soit préalablement (calcul de la surface nécessaire pour la bâche, dessin en coupe des paliers prévus, etc.) ; en cours de chantier (identification du pourtour de la mare à l'aide de cordes et de bâtons, règles générales de sécurité) ou après l'installation de la mare (identification des espèces présentes, découverte de la chaîne alimentaire, etc.).

- Si les participants seront amenés à fréquenter régulièrement la mare, il peut être intéressant de désigner un ou plusieurs responsables de la surveillance et de l'entretien (qui peuvent se faire à tour de rôle).

- Immortaliser l'instant ! Une publication imagée (dans le journal de l'école, le bulletin communal, sur un site Web ou sur Facebook) sera l'occasion de valoriser les participants et de sensibiliser les citoyens à un projet en faveur de la biodiversité mené sur leur territoire.

Subventions :

En Wallonie comme en France, il existe plusieurs subventions destinées, entre autre, à l'aménagement d'une mare au niveau de l'espace public :

En Wallonie :

- [Plan Communal de Développement de la Nature \(PCDN\)](#)
- [Semaine de l'arbre : aménagement d'un espace vert public](#)

En France

- Région Hauts-de-France - Opération « Nature en chemins »

UN EXEMPLE INSPIRANT !

Dans le cadre du projet Interreg TVBuONAIR, la commune de Merbes-le-château a souhaité implanter une mare naturelle à l'arrière du bâtiment du CPAS où un parking végétalisé avait été aménagé. C'est dans le cadre d'un chantier participatif mené avec les jeunes scouts de Merbes-le-Château que le projet fut mené.

Au terme de 4 jours de chantier conviviaux, la mare de 20 m² n'attendait plus qu'à se faire coloniser par ses nouveaux locataires.... Batraciens, libellules et autres escargots d'eau, bienvenue !



POUR ALLER PLUS LOIN

- [Créer une mare naturelle dans son jardin – Région Wallonne](#)
- [Comment créer une mare naturelle – Natagora](#)
- [Recenser, créer et entretenir des mares - Fiches techniques du Groupe Mares Hauts-de-France](#)



Projet soutenu par



Plus d'infos sur :



L'Union européenne et la Wallonie investissent dans votre avenir

AVEC LE SOUTIEN DU FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
MET STEUN VAN HET EUROPEES FONDS VOOR REGIONALE ONTWIKKELING